

REGLEMENT INTERS FEEDER CLASSIC (31/01/2026)

1. Pourront participer aux sélections :

- les pêcheurs internationaux qualifiés lors des sélections de l'année précédente.
- les pêcheurs qualifiés par les présélections.
- le nombre de pêcheurs par catégorie est de 16

Ils devront toutefois :

- avoir renvoyé le formulaire annuel de participation dûment complété.
- avoir renvoyé l'attestation médicale dûment complétée.
- Avoir payé leur cotisation et caution.
- se conformer strictement aux réglementations des internationaux feeder.
- être en possession d'une licence A+.
- signer la feuille « prise de connaissance du règlement feeder des internationaux ».
- Se soumettre à certaines obligations nationales (p.ex. contrôleur lors d'un CM, participation concours du sponsor, etc.)

2. Le moniteur national feeder aura la charge de l'organisation des éliminatoires qualificatives et des rencontres internationales. Il fera un rapport détaillé des activités des internationaux lors de chaque réunion du BFA.

3. Les sélections se dérouleront :

- En 6 journées dont le nombre et les dates seront définis avec l'accord du BFA.
- le moniteur désignera les eaux de sélection, avec l'accord des présidents des commissions sportives (LFPS & CCCV) en tenant compte du calendrier national.

4. Tirage au sort :

- inters A & B pêchent en secteurs séparés.
- Le tirage au sort est un tirage au sort dirigé selon une grille préétablie dans laquelle les places sont équitablement réparties dans les secteurs pour les six manches.
- Le tirage au sort sera adapté en fonction des abandons.
- Le numéro 1 sera placé à gauche face à l'eau

5. Classement :

- se fera par addition de points/places obtenus lors des manches. Le pêcheur avec le moins de points se classera 1^{er}, etc.
- toutes les manches entreront en ligne de compte pour le classement final.
- ex æquo au classement final : le départage se fera aux points/poids totaux obtenus.
- Les pêcheurs internationaux pourront, sur demande, consulter les fiches de pesée avec le moniteur, un membre du BFA, de la LFPS ou du CCCV jusqu'à 1 heure après la proclamation des résultats. Passé ce délai plus aucune réclamation ne sera acceptée et le résultat affiché sera définitif.
- A l'issue des sélections, les 3 premiers classés de la catégorie B monteront en catégorie A.
- A l'issue des sélections, les pêcheurs de la catégorie A classés 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} seront relégués en catégorie B.
- A l'issue des journées de sélection, un pêcheur non-descendant de la catégorie A qui ne se représente pas l'année suivante sera remplacé par le meilleur descendant de sa catégorie. Au cas où plus de 3 places se libéreraient, les 4^e, 5^e, etc. de la catégorie B passeraient de la catégorie B à la catégorie A.
- Les pêcheurs de la catégorie B classés 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} pourront se représenter aux présélections en s'inscrivant directement auprès du moniteur.
- Cette présélection aura lieu en 2 manches, les 4 premiers classés seront ainsi sélectionnés et accèderont à la catégorie B.
- Si un ou plusieurs pêcheur(s) non-descendant(s) de la catégorie B décidaient à la fin des journées de sélection de ne plus participer en tant que pêcheur international l'année suivante, il(s) sera (seront) remplacé(s) par le(s) pêcheur(s) suivant(s) le(s) mieux classé(s) aux présélections

- **ex æquo** lors d'une manche : les concurrents seront classés comme lors des compétitions internationales FIPS-ed (ex. : 2 pêcheurs se classent **ex aequo** 7^{ème} ils seront classés 7^{ème} + 8^{ème} = 15 : 2 = 7,5) (autre ex : 3 pêcheurs se classent **ex aequo** 7^{ème} ils seront classé 7^{ème} + 8^{ème} + 9^{ème} = 24 : 3 = 8).
- Les pêcheurs sans poisson ou "capots" se verront attribuer un nombre de points équivalant à la moyenne des places non attribuées dans un même secteur ou sous-secteur (exemple N° 1: 16 pêcheurs, 12 classés occupant les 12 premières places avec des points "places" allant de 1 à 12, les suivants marqueront $(13+16) \div 2 = 14,5$ points "places". Exemple N° 2: 16 pêcheurs, 5 classés marquant de 1 à 5 points "places", les 11 pêcheurs "capots" marqueront: $(6+16) \div 2 = 11$ points "places". S'il n'y a qu'1 pêcheur qui n'a pas attrapé de poisson ou si un ou plusieurs pêcheurs sont absents, ils reçoivent un nombre de pénalités égal à la dernière place de leur série = 16 pénalités.
- toute manche annulée pour des raisons exceptionnelles ne sera pas repêchée.
- Le pêcheur qui à la fin d'une manche remet son poisson à l'eau sans le laisser peser recevra un carton rouge.

6. En cas d'orage

- La compétition doit être immédiatement arrêtée (un premier signal sera émis par les organisateurs) et tous les concurrents doivent se mettre à l'abri à l'extérieur des ring (carton rouge). **Les poissons pris à la ligne, avant ou pendant ledit signal, sont pas comptabilisés et doivent être remis dans l'eau.**
- Si les conditions atmosphériques ou hydrauliques le permettent, reprise de l'épreuve par un 2^{ème} signal qui autorisera les pêcheurs à rejoindre leur place; un 3^{ème} signal, 5 minutes après, autorisera la reprise de la pêche (amorçage lourd interdit).
- Maximum 2 interruptions seront autorisées lors d'une manche et la durée de ces 2 interruptions additionnées sera d'1 heure maximum faute de quoi, la manche sera définitivement arrêtée.
- Le jury peut raccourcir la durée d'une manche si le programme de la compétition ne permet pas de pêcher pendant 5 heures.
- La manche sera validée si sa durée a été d'au moins 3 heures. La durée de(s) interruption(s) ne fait pas partie de la durée de la manche. **Dans le cas où la météo ou les conditions hydrauliques ne permettent pas le bon déroulement de la compétition, le jury peut décider d'annuler une manche. Cette manche ne compte pas pour le classement final et ne sera pas pêchée à un autre moment.**

7. Dispositions générales concernant le comportement des pêcheurs

- Chaque concurrent dispose de 120 minutes pour se préparer.
- Les pêcheurs ne sont pas autorisés à préparer leur équipement avant le signal officiel de départ (carton jaune).
- Après le signal de départ, les concurrents sont autorisés à entrer dans leurs places et à préparer leurs cannes à pêche, leur matériel de pêche, etc. Pour mesurer la profondeur de l'eau, seule l'utilisation d'un plomb solide est autorisée (les feeders ne sont pas autorisés) (carton jaune).
- Avant que le signal de départ ne soit donné pour entrer dans le ring, les pêcheurs ou toute tierce personne ne sont autorisés à préparer à l'extérieur du ring que leurs appâts et leurs amorces. Après le signal de départ, toute tierce personne peut continuer à préparer les appâts et les amorces à l'extérieur du ring jusqu'au signal de contrôle des appâts et des amorces.
- Dès que le signal de contrôle des appâts est donné, les appâts et les amorces doivent être placés dans le couloir technique derrière la place du pêcheur et aucun changement ou ajout supplémentaire n'est autorisé jusqu'à ce que les contrôles aient été effectués (carton jaune).
- Les amorces doivent être présentés prêts à l'emploi. Les sacs scellés d'amorces ne sont pas autorisés (carton jaune).
- Après le contrôle des appâts et des amorces, les pêcheurs ne sont plus autorisés à recevoir d'appâts et/ou d'amorces supplémentaires (carton rouge).
- Après le contrôle des appâts et des amorces, tout matériel de pêche peut être remis aux pêcheurs avant le signal d'amorçage lourd, mais uniquement par le commissaire du secteur.
- Si le contrôle des appâts et des amorces n'a pas été effectué, les concurrents ne sont pas autorisés à pêcher (carton rouge).
- Après le signal d'amorçage lourd, il sera interdit de remettre tout type de matériel (appâts, amorces et équipement) aux concurrents (carton rouge).

- Il est interdit de pêcher et de lancer des appâts ou des amorces dans les emplacements en amont ou en aval (à gauche et à droite) (avertissement oral).
- Aucun surplus/reste d'amorces et d'appâts ne doit être jeté dans l'eau après la période d'entraînement et après la compétition (carton jaune).
- Les concurrents ne sont pas autorisés à recevoir d'aide extérieure (carton jaune).
- Il est interdit de fumer sur le parcours pendant les compétitions (carton jaune).

8. Appats et amorces

- La composition des amorces et des appâts doit être d'origine naturelle. Il est interdit d'utiliser des produits artificiels ou métalliques (carton rouge).
- L'utilisation de pellets, bouillettes ou tout autre type d'appâts agglomérés n'est pas autorisée pour l'hameçonnage et l'amorçage (carton rouge).
- Les amorces doivent être présentés au contrôle dans des seaux gradués. Les pêcheurs doivent être entièrement équipés de leurs propres seaux gradués pour le contrôle des amorces (carton jaune).
- Après le contrôle des appâts et des amorces et jusqu'à la fin de la compétition, la réhumidification des amorces et des terres ainsi que le collage et la conservation des appâts doivent être fait uniquement à l'aide de pulvérisateurs (carton jaune).
- L'utilisation d'additifs, en poudre ou liquides, dans une quantité maximale de 100 ml est autorisée; les additifs peuvent être ajoutés à l'appât ou à l'amorce.
- Les appâts artificiels, quel que soit leur matériel (polystyrène, caoutchouc, éponge, etc.), tels que les faux asticots, vers à soie, papillons de nuit, vers de vase, vers de terre, etc. sont interdits (carton rouge).
- Les cuillères, les mouches artificielles, les appâts fabriqués à partir de poissons vivants ou morts (ou de parties de poissons), d'autres espèces animales telles que les grenouilles ou les œufs de poisson sont interdits (carton rouge).
- Les appâts doivent être prêts à être contrôlés dans des boîtes de "taille officielle". Les boîtes doivent indiquer leur capacité et être transparentes afin de voir quels appâts elles contiennent. Les boîtes doivent être présentées fermées, sans utiliser quoi que ce soit pour les maintenir fermées (par exemple, il est interdit d'utiliser du ruban adhésif pour maintenir le couvercle fermé).
- Les concurrents qui ne présentent pas les appâts dans des boîtes de "taille officielle" se verront attribuer un point de pénalité au classement. Par exemple, un concurrent qui ne dispose pas de boîtes pour le contrôle des appâts et qui, à la fin de l'étape, se classe 5ème, se verra attribuer 6 points au lieu de 5. Le concurrent qui se classe 6ème conservera ses 6 points.
- Les vers de vase destinés à être utilisés à l'hameçons doivent être présentés dans une boîte "F.I.P.S.e.d. official size". Après contrôle, les vers de vase, comme tous les autres appâts, peuvent être utilisés pour appâter, mélangés ou non à des amorces.
- Tout pêcheur qui, après les contrôles, est pris en flagrant délit d'avoir plus d'appâts ou d'amorces que les quantités autorisées pour la compétition, recevra un carton rouge et sera classé dernier + 1 pour le reste des jours de compétition. Le comité exécutif de la BFA se réserve le droit, en fonction de la gravité de l'infraction, d'empêcher le pêcheur de participer aux futurs championnats de Belgique pendant une période donnée.

9. Cannes et bourriches

- Le contrôle de la longueur de la bourriche et des cannes sera effectué avant ou pendant le contrôle des appâts et amorces.
- Les bourriches doivent rester hors de l'eau jusqu'au moment du contrôle des appâts et des amorces (avertissement oral).
- La longueur des cannes est limitée à 4,50 mètres maximum (carton jaune).
- La longueur minimale des bourriches est de 3,50 m. Tout pêcheur utilisant une bourriche plus courte que 3,50 m recevra un carton jaune.
- Le maillage de la bourriche ne peut dépasser 10 mm sur 10 mm. La bourriche doit avoir un diamètre minimum de 40 cm pour les ronds ou une diagonale minimum de 50 cm pour les rectangulaires.
- Il est obligatoire d'avoir deux bourriches, d'une taille supérieure à 3,50 m chacune. Si la décision du coach, la deuxième bourriche peut être utilisée pour séparer les espèces fragiles ou pour s'assurer qu'il n'y a pas trop de poissons dans un seul bourriche.
- La bourriche doit être positionnée sous l'eau pour au moins 2 mètres pendant toute la durée de la compétition.

- Il est interdit d'utiliser tout autre moyen pour conserver le poisson.

10. Règles de la compétition

- Seule la technique de "Pêche Classique au Feeder" est autorisée.
- Les techniques de pêche "Method feeder" et "Ledgering" sont interdites (carton rouge).
- Les concurrents peuvent disposer d'autant de cannes à pêche et de moulinets qu'ils le souhaitent. Chaque canne à pêche doit être équipée d'un moulinet et d'un feeder (carton jaune).
Avant m'amorçage lourd, il est permis d'utiliser des cannes à pêche équipées d'un plomb au lieu d'un feeder.
- Les concurrents ne sont autorisés à pêcher qu'avec une seule canne à pêche à la fois (carton rouge). Cette canne à pêche doit être tenue à la main ou posée sur le support des cannes.
- Les cannes de rechange ne doivent pas être appâtées et les feeders doivent être vides (carton jaune).
- La technique du feeder repose sur le lancer du feeder. Le lancer est obligatoire. Pendant le lancer, le bras de la bobine doit être ouvert et la ligne doit pouvoir se dérouler librement. La ligne et la bobine ne doivent pas être bloquées avec le doigt (avertissement oral).
- Les feeders peuvent être commerciales ou artisanales, en métal, en plastique ou en tout autre matériau. Quel que soit leur modèle (cylindrique, parallélépipédique, etc.), les feeders sont autorisées si elles respectent les conditions suivante:
 - a) les dimensions maximales : longueur de 7 cm et largeur ou diamètre de 5 cm
 - b) les dimensions minimales : longueur de 1.5 cm et largeur ou diamètre de 1.5 cm
 - c) le poids minimal de 15 g (vide)
- Seuls les hanging/paternoster feeders à écoulement libre sont autorisés (carton rouge).
- Les feeders en ligne ou les feeders fin de ligne sont interdits (carton rouge).
- Il est interdit d'ajouter au feeder tout élément ou matériau qui ralentit sa descente vers le fond (carton rouge).
- Il est interdit d'utiliser le feeder sans plomb ou avec l'ajout de substances flottantes (carton rouge).
- Pour l'amorçage lourd, uniquement, il est permis d'utiliser n'importe quel bait up feeder suspendu, coulissant librement sur la ligne ou fixé à son extrémité.
- Aucun hameçon n'est autorisé dans la ligne lors d'un amorçage lourd (carton jaune).
- Le connecteur utilisé pour relier le feeder doit être suffisamment fort pour éviter la casse au moment du lancement.
- Dans le cas où un "arraché" (shock) est utilisé, pour éviter l'auto-accrochage, il devra mesurer minimum 1 mètre (carton jaune).
- Il est interdit de placer un arrêt ou ralentisseur (par ex. silicone) entre le feeder et le moulinet (carton rouge).
- Les feeders reliés directement sur le corps de la ligne ou ceux présents sur un connecteur fixé au corps de la ligne doivent toujours coulisser librement sur le corps de la ligne elle-même (carton rouge).
En cas de rupture, le poisson doit pouvoir se libérer du feeder à tout moment.
- Distance minimale entre l'extrémité inférieure du feeder et l'hameçon: 50 cm. (carton jaune).
- Seuls les hameçons simples, avec ou sans ardillon, à une branche seront autorisés et l'ouverture maximum entre la pointe et la tige de l'hameçon sera de 7 mm (n. 10).
- Les appâts utilisés sur l'hameçon doivent être embroché sur l'hameçon (carton jaune).
- Tous les appâts artificiels, les pellets, le pain, les bouillettes, les appâts en pâte, les appâts en plastique, etc. sont interdits (carton rouge).
- Les amorces ne sont autorisés qu'à l'intérieur de la cage du feeder (carton jaune).
- Les feeders peuvent être utilisées vides ou contenant des amorces et/ou des appâts pendant la pêche.
- L'utilisation de échosondeurs à est interdite pendant la compétition (carton jaune).
- Il est interdit de définir la distance de pêche à l'aide d'un dispositif mécanique ou électronique (carton rouge).
- Pendant la compétition, les pêcheurs ne sont pas autorisés à utiliser d'oreillettes, des téléphones ou des talkies-walkies (carton jaune).
- Le harponnage volontaire du poisson est interdit (carton jaune).
- Lorsqu'un poisson est capturé, la pêche est interdite jusqu'à ce que le poisson capturé soit placé dans la bourriche.
- Seuls les concurrents peuvent utiliser l'épuisette pour ramasser leurs propres poissons (carton jaune).
- L'utilisation de plateformes d'une taille maximale de 1 x 1 mètre est autorisée; les concurrents peuvent se tenir debout dessus.

- Les appareils électriques tels que perceuses, cutters ou dispositifs similaires utilisés pour mélanger les amorces ou pour hacher ou couper les additifs à ajouter aux amorces (maïs, chènevis, grains, etc.) ne sont autorisés qu'avant le contrôle des appâts et des amorces (carton jaune). Cependant l'utilisation de cutters électriques est toujours interdite pour hacher ou couper les appâts (asticots, vers de terre, fouillis, vers de vase, casters, etc.), qui doivent toujours être présentées au contrôle dans leur état entier (carton jaune).
 - Les petits récipients contenant des additifs, d'une contenance maximale de 100 ml, destinés à tremper les appâts à accrocher sont autorisés.
11. Le coach pourra disqualifier dans la manche :
- le pêcheur qui ne respecte pas le règlement et les modalités spécifiques de la manche
 - lorsque le pêcheur présente du poisson volontairement tué ou mutilé lors de la pesée
 - lorsqu'il y a des objets étrangers dans la bourriche (pierre, amorces, etc.)
 - Le moniteur pourra toutefois, s'il l'estime nécessaire, donner un avertissement (Carton jaune).
12. Lors d'une disqualification dans une manche, le poisson du pêcheur disqualifié sera néanmoins pesé, il pourra aller en appel auprès du BFA par écrit auprès du président avec copie à la LFPS et à sa fédération endéans les 5 jours maximum. Sa disqualification le sanctionnera de la dernière place de sa catégorie + 1 point. Les autres concurrents garderont la place acquise, pêcheur disqualifié compris. La décision du BFA est irréversible.
13. Le pêcheur doit participer aux journées de sélection.
14. Un pêcheur manquant une journée de sélection avec une raison valable (médicale et/ou personnelle, ...) pourra continuer le championnat à condition : qu'il ait prévenu le moniteur avant 07h00 de la dite journée. Le nombre de points attribué pour la dite journée est 16.
15. Un pêcheur absent lors d'une journée de sélection sans avoir prévenu le moniteur avant 07h00 de la dite journée, sera éliminé des inters pour une durée de deux années et retour aux présélections.
16. Le pêcheur qui laissera traîner des immondices lors des journées d'entraînement, de sélection, de démonstration ou lors de rencontres internationales (interdiction de brûler les papiers) sera tenu de payer une amende fixée 15 €. En cas de récidive, sanction : exclusion (Carton rouge) et retour aux présélections.
17. La cotisation pour les internationaux A est de 100€ et la cotisation pour les internationaux B est de 80€ et sera virée sur le compte bancaire de la Belgian International Feeder Team : BE72 0019 1031 9616 avant le 1er février de l'année concernée.
18. Une garantie de 50 euro sera aussi payée par l'international au moniteur, avant la 1^{ère} sélection. Elle sera restituée au pêcheur, qui au terme des journées de sélection, décide d'arrêter de pêcher. Elle sera reportée au championnat de l'année suivante pour le pêcheur qui reste international. Cette garantie ne sera pas restituée au pêcheur qui n'aura pas participé à toutes les journées de sélection (sauf cas extrême pour raison médicale et/ou personnelle) ou qui serait exclu des internationaux.
19. Pour la sélection en vue du championnat du monde, le moniteur sélectionnera l'équipe parmi les internationaux A et B en fonction du parcours et de leurs qualités spécifiques. L'idéal serait que l'équipe soit sur place le Samedi soir précédent la 1^{ère} journée d'entraînement. Le moniteur pourra retirer de la sélection le pêcheur qui refuserait de suivre ses directives ou dont le comportement nuirait à l'ambiance et à la bonne entente de la délégation.
Pour les autres rencontres internationales ou démonstration, le moniteur aura la liberté de former les équipes. Tout refus de sélection (rencontres internationales, démonstration, etc....) sera sanctionné par la non-participation au prochain championnat du monde.
20. En acceptant de participer aux sélections des internationaux, le pêcheur ne pourra en aucune circonstance rendre l'organisateur (CCCV, LFPS, le BFA ou le moniteur) responsable en cas d'accident pouvant lui survenir ou qu'il occasionnerait à un concurrent ou à une tierce personne. Les pêcheurs internationaux doivent être

assurés et fournir un certificat médical annuel les déclarant aptes à pratiquer la pêche de compétition.

21. Respect des sponsors avant, pendant et après les rencontres Internationales :

a) Vêtements des participants

Le coach fournira aux participants sélectionnés et aux membres de l'équipe les vêtements avec la publicité de nos sponsors. Les participants doivent porter ces vêtements (si disponibles) lors des événements officiels et entraînements.

Après chaque rencontre, les vêtements seront lavés et repassés et rendus propres au coach.

Des frais d'entretien de 50€ seront facturés pour les vêtements sales.

b) Équipement et publicité

Les participants s'engagent à n'utiliser que les produits et matériels des sponsors (sauf s'il est prouvé que ceux-ci ne sont pas disponibles)

Pendant la durée du contrat, les participants et les assistants s'engagent à ne faire aucune publicité sur n'importe quel média que ce soit pour des produits qui seraient ou sont en concurrence directe avec les sponsors officiels de la Belgian International Feeder Team.

Les résultats individuels ou par équipe ne peuvent pas être utilisés par des marques autres que celles des partenaires officiels.

c) Droits à l'image

Chaque participant renonce à son droit à l'image des événements officiels auxquels il est associé.

Photos ou films des participants pris avant, pendant et après les compétitions officielles et les entraînements sont propriété de l'équipe Belgian International Feeder Team et de ses partenaires officiels.

Les photos ou films ne peuvent être utilisés sur d'autres médias sans autorisation écrite.

Les sponsors officiels seront mentionnés dans tout article ou vidéo à ce sujet.

Si vous avez des doutes à savoir si quelque chose est autorisé ou non, contactez d'abord le coach.

d) Toute infraction à cette règle peut être sanctionnée par l'entraîneur national d'un carton rouge.

22. Lors des journées de sélection un représentant du comité sportif de la région dans laquelle se déroule la journée de sélection sera si possible présent.

23. Les cas non repris dans le présent règlement seront laissés à l'appréciation du moniteur qui prendra sur-le-champ les décisions requises.

24. Toute faute grave peut à la demande du moniteur, de la L.F.P.S. ou du C.C.C.V. avec l'accord du B.F.A. conduire à l'exclusion d'un international.

25. Toute décision prise en appel par le B.F.A. sera définitive.

26. Traduction : En cas de litige sur l'interprétation du règlement, la version néerlandaise sera considérée comme l'original et comme point de référence.